

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°884 DU 26 SEPTEMBRE 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 155^e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 27 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Nous ne regardons pas la télévision. La télévision nous regarde, nous épie, nous interroge, exploite nos faiblesses, nous hypnotise, nous effraie».

JEAN PAUL LEBOURHIS

OUVRIR

MAINTENANT

LE DÉBAT

BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 19

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 22

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 26

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

CE QU' IL FAUT RETENIR DU BUDGET DE LA SÉCU POUR 2014

Le budget de la Sécurité sociale présenté ce jeudi, doit permettre de contenir le déficit à moins de 13 milliards d'euros en 2014, avec un effort "historique" sur les hôpitaux mais aussi les médicaments, dont la distribution pourrait évoluer à terme vers une vente à l'unité. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoit un déficit de 12,8 milliards. Selon le ministre du Budget, ce déficit représente "le meilleur résultat depuis que la crise est intervenue". Pour 2013, la prévision de déficit s'élève à 16,2 milliards, contre 17,5 milliards en 2012. Il aura reculé cette année malgré une conjoncture défavorable.

Baisse du quotient familial

Pour passer en dessous des 13 milliards en 2014, le gouvernement s'appuie notamment sur la réforme des retraites qui doit être examinée le 7 octobre prochain à l'Assemblée. L'impact des mesures annoncées cet été, comme la hausse des cotisations vieillesse ou le report de la revalorisation des pensions, atteint 2,5 milliards d'euros.

La branche famille, qui affiche un déficit de 2,8 milliards d'euros en 2013, va bénéficier quant à elle du coup de rabot sur le quotient familial, augmentant les impôts de 12% des ménages avec enfants, pour un gain de plus d'un milliard d'euros en 2014. Mais les cotisations familiales des entreprises, qui représentent 65% des recettes de cette branche, vont être allégées dès l'année prochaine de 0,15 point sur 5,4 points, en échange de leur contribution à la réforme des retraites. Cette baisse "sera intégralement compensée" promet le gouvernement, sans plus de précisions.

Contrôler la hausse des dépenses d'assurance maladie

Toutefois, c'est sur la branche maladie, la plus déficitaire des quatre branches de la Sécu (maladie, retraite, famille, accidents du travail) que va porter l'essentiel de l'effort. Les comptes de l'assurance maladie se sont très fortement dégradés. Son déficit de 7,7 milliards représente 57% du déficit du régime général contre 44% en 2012. Marisol Touraine a annoncé jeudi "un effort historique" sur les dépenses de santé. Ces dépenses augmenteront naturellement chaque année en raison du vieillissement de la population et des nouvelles pathologies. Elles ne devront pas progresser de plus de 2,4% en 2014, soit le niveau le plus bas dans un budget depuis 1998. Les dépenses d'assurance maladie en 2014 atteindront 179,2 milliards. Ces dernières années, la hausse des dépenses de santé a été systématiquement inférieure aux prévisions du budget. Ce sera encore le cas en 2013, où elles représenteront 175 milliards d'euros, soit 500 millions d'euros de moins que l'objectif (+2,7%). Les économies pour l'assurance maladie s'élèveront à 2,9 milliards d'euros en 2014, soit la moitié de celles réalisées sur la dépense sociale (5,8 milliards d'euros) dans le budget. Le tour de vis portera sur les médicaments, les tarifs dans certaines spécialités ou la maîtrise médicalisée. Sur les médicaments, Marisol Touraine a créé la surprise en annonçant des expérimentations dans quelques pharmacies de vente de médicaments à l'unité pour maîtriser encore mieux les dépenses. Par ailleurs, selon le projet de budget, 440 millions d'euros d'économies seront faites sur les hôpitaux, 1,76 milliard sur les soins de ville. Une économie de 120 millions est prévue sur les prix des dispositifs médicaux (pansements, fauteuils roulants...). Côté dépenses, le PLFSS prévoit d'améliorer l'aide au sevrage tabagique chez les 20-25 ans. Il propose aussi de mettre en oeuvre le tiers payant pour les jeunes filles de plus de quinze ans souhaitant recourir à la contraception.

10 CHIFFRES POUR COMPRENDRE LE BUDGET FRANÇAIS 2014

Le gouvernement a présenté ce mercredi le projet de loi de finances pour 2014, qui prévoit de poursuivre l'effort de redressement des comptes publics. Ce qu'il faut retenir de ce

budget en dix chiffres.

2.117 milliards d'euros: c'est le montant attendu du produit intérieur brut, c'est-à-dire de la richesse nationale, en 2014. Cela représente une croissance de 2,3% en valeur et de 0,9% en volume par rapport à 2013. Cette hypothèse de croissance de 0,9% est jugée " prudente " par Bercy, légèrement supérieure aux prévisions du FMI et de l'OCDE (+0,8%), inférieure à celles de Bruxelles (+1,1%) et de l'OFCE (+1,3%).

3,6% du PIB: c'est l'objectif de déficit public nominal visé par le gouvernement en 2014, contre 4,1% attendu fin 2013. Le gouvernement maintient sa prévision d'un retour du déficit public sous la barre des 3% fin 2015. Cette échéance correspond au délai de deux ans supplémentaires que la Commission européenne avait donné au printemps dernier au président François Hollande. Le déficit structurel (hors impact de la conjoncture) doit lui baisser de 0,9 point (18 milliards d'euros) à -1,7% du PIB. Au total, entre 2012 et 2014, le déficit structurel serait réduit de près de 4 points. Le Haut conseil des finances publiques (HCFP), qui a rendu son avis ce mercredi sur ce PLF 2014, a souligné que le déficit structurel prévu tant pour 2013 (-2,6 %) que pour 2014 (-1,7 %) est "significativement supérieur" à celui de la loi de programmation pluriannuelle 2012-2015 (respectivement -1,6% et -1,1%). L'organisme officiel de contrôle des dépenses publiques en France estime, par ailleurs, que la prévision de déficit structurel pour 2014 est "optimiste".

95,1% du PIB: c'est le niveau record qu'atteindra la dette publique l'an prochain, contre 93,4% en 2013. Soit environ 1.950 milliards d'euros, 30.000 euros par Français en moyenne. L'exécutif tablait jusqu'à présent sur un taux d'endettement de 94,3% en 2014. Hors soutien financier à la zone euro, la dette s'élèverait à 91,8% du PIB. Le reflux de la dette doit commencer à intervenir à partir de 2015.

46,7 milliards d'euros: c'est le montant de la charge de la dette en 2014. Il s'agit du premier poste de dépenses de l'état, devant l'éducation nationale (46,3 milliards d'euros). Cette année, la faiblesse des taux d'intérêt d'emprunt a permis à l'Etat

d'économiser près de 2 milliards d'euros, avec une charge de la dette attendu en exécution à 45 milliards d'euros contre 46,9 milliards inscrits en loi de finances 2013. La France prévoit de lever 174 milliards d'euros d'obligations à moyen et long termes sur les marchés en 2014, pour financer ses échéances de dette et son déficit. Le PLF 2014 prévoit un taux d'intérêt pour les obligations de l'Etat français à 10 ans de 3,5% et une moyenne, toutes maturités confondues, de 3,3%. Le consensus des économistes table sur un taux de l'OAT de 2,6% en 2014. Il y a donc potentiellement encore des économies à la clé en 2014.

82,2 milliards: c'est le solde général, négatif, du budget de l'état en 2014, soit le différentiel entre les dépenses (379,9 milliards d'euros) et les recettes (298,5 milliards). C'est 10,4 milliards de plus que le déficit de 2013 (71,8 milliards). Cette hausse est avant tout imputable aux 12 milliards de crédits décaissés pour les programmes d'investissement d'avenir (PIA) annoncés en juillet dernier par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Sans ces sommes, qui sont comptabilisés dans le déficit budgétaire mais pas dans le déficit public au sens de Maastricht, le solde serait de -70,2 milliards d'euros. Soit une réduction nette de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2013.

6,7 milliards d'euros: c'est la hausse des recettes de TVA attendue pour 2014, conséquence du relèvement le 1er janvier du taux normal de la TVA de 19,6 à 20%, et de 7 à 10% du taux intermédiaire. Trois milliards de ces gains seront versés au budget de la Sécurité sociale, trois milliards serviront à financer le crédit d'impôt compétitivité emploi pour les entreprises (10 milliards en 2014). Au total, les recettes de TVA devraient atteindre, selon les prévisions inscrites dans le PLF 2014, 139,3 milliards d'euros, contre 135,6 milliards exécutés cette année (c'est beaucoup moins que les 141 milliards attendus en loi de finance initiale de 2013). La TVA reste de loin la première ressource fiscale de l'Etat, devant l'impôt sur le revenu (75,3 milliards attendus en 2014) et l'impôt sur les sociétés (36,2 milliards).

46,1% du PIB: c'est le niveau du taux de prélèvements obligatoires prévu en 2014, un niveau record mais toutefois revu en baisse par rapport aux 46,5% précédemment envisagés. En 2013,

ce taux devrait atteindre 46% du PIB, soit moins que les 46,3% prévus dans le programme de stabilité transmis au printemps à Bruxelles. Malgré une nouvelle taxe sur l'excédent brut d'exploitation récusée par le patronat, le projet est très favorable aux entreprises qui, outre 10 milliards d'euros redistribués via le crédit d'impôt compétitivité emploi, verront leurs prélèvements stabilisés. Au total, le gouvernement prévoit 3 milliards de prélèvements obligatoires supplémentaires en 2014, dont deux milliards doivent provenir de la lutte contre la fraude fiscale. Soit, corrigé des effets de la lutte contre la fraude, "seulement" 0,05 point de PIB. Le gouvernement assure ainsi tenir sa promesse de "pause fiscale".

56,7% du PIB: c'est le niveau de la dépense publique prévu en 2014, soit une baisse de 0,4 point par rapport au pic atteint cette année (57,1%). Concrètement, le gouvernement annonce qu'il va économiser 15 milliards d'euros en 2014, soit 80% de l'effort de réduction des déficits. La plupart de ces baisses représentent une moindre hausse (+0,4%) par rapport à l'augmentation naturelle (+0,8%). L'Etat fera à lui tout seul 1,5 milliard net d'économies dans ses dépenses (hors charge de la dette et de pensions). L'Assurance maladie prendra en outre en charge 3 milliards d'économies, soit la moitié de la réduction des dépenses sociales.

2144: c'est le nombre de suppressions nettes de postes de fonctionnaires en 2014. Le projet de budget prévoit la suppression de 13.123 postes dans les ministères non prioritaires au profit de la création de près de 11.000 postes dans l'Education, la Justice et la Police, afin d'assurer une stabilité des effectifs. La masse salariale de l'Etat est quasiment stabilisée. Cette année, 1287 postes nets ont été supprimés. Depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir, le nombre de fonctionnaires est toutefois en hausse de 3347 postes, en raison de la création de 6778 postes dans l'éducation nationale en 2012.

+0,8%: c'est la hausse du pouvoir d'achat prévue par le gouvernement en 2014, après +0,3% en 2013. En 2012, le pouvoir d'achat des ménages français a enregistré une baisse historique de 0,4%. Ce rebond en 2014 serait permis grâce à une reprise de l'emploi et surtout à une inflation modérée (+0,8% en 2013 et

+1,3% en 2014), selon le projet de loi de finances présenté mercredi.

Le gouvernement insiste par ailleurs sur deux mesures inscrites dans le PLF, censées redistribuer près d'un milliard d'euros du pouvoir d'achat aux Français: la réindexation du barème de l'impôt sur l'inflation et une revalorisation de 5% de la décote.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

CE QUE CACHE LA BAISSSE DU CHÔMAGE EN AOÛT

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sans aucune activité (catégorie A) a reculé de 400 en août (Sur un an, il est en hausse de 2,1 %), selon les chiffres publiés mercredi par le ministère du Travail. En considérant les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite, le chômage diminue de 0,6 % par rapport à fin juillet 2013 (soit -440). Sur un an, il croît de 2,0 %.

En parallèle, les sorties de catégories A, B, C progressent en au cours des trois derniers mois de 23,9 % par rapport aux trois mois précédents. Tous les motifs de sorties sont en augmentation sauf les entrées en stage (-10,3 %). Les motifs de sorties les plus importantes en évolution trimestrielle sur trois mois glissants sont les radiations administratives (+92,3 %), les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (+29,0 %) et les autres cas (+18,4 %). La hausse du défaut d'actualisation est beaucoup trop importante pour que cela représente les chiffres réels du chômage.

L'une des raisons de cette baisse s'explique aussi par le quatrième mois de baisse consécutive du chômage chez les moins de 25 ans (-9,4%) qui reflète la mise en place des emplois d'avenir financés par l'état. L'équation est simple. Le secteur du privé détruit des emplois et le nombre de chômeurs augmente. Le gouvernement de son côté essaye de compenser et de limiter cette hausse.

En août, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 9,9 % par rapport

aux trois mois précédents. Les motifs en hausse concernent les premières entrées (+39,4 %), les fins de missions d'intérim (+27,3 %), les fins de contrat à durée déterminée (+11,2 %), les démissions (+9,7 %), et les autres cas (+7,3 %). Les autres motifs d'inscription diminuent, de 8,7 % pour les licenciements économiques, de 6,0 % pour les reprises d'activités et de 3,3 % pour les autres licenciements.

Quant aux offres d'emploi ils sont toujours modestes .La situation est donc très grave.

LA FACTURE FISCALE DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES EN 2014

Confronté depuis la rentrée à un mouvement de "ras-le-bol fiscal" des Français et des guadeloupéens , réaction aux quelque 70 milliards d'euros de hausses d'impôts votés par la droite et la gauche ces trois dernières années, le gouvernement a nettement revu à la baisse les hausses d'impôts envisagées initialement. Le taux des prélèvements obligatoires n'augmentera que de 0,1 point à 46,1% du PIB, un niveau record mais en-deçà les 46,3% prévus dans le programme de stabilité transmis au printemps à Bruxelles. Au total, le gouvernement prévoit 3 milliards de prélèvements obligatoires supplémentaires en 2014, dont deux milliards doivent provenir de la lutte contre la fraude fiscale. Soit, corrigé des effets de la lutte contre la fraude, "seulement" 0,05 point de PIB. Le gouvernement assure ainsi tenir sa promesse de "pause fiscale". Sauf que ce chiffre de quasi-stabilité de la pression fiscale traduit en réalité un moindre dynamisme des recettes en raison de la mauvaise conjoncture. Des hausses d'impôts sensibles pour les ménages sont bel et bien prévues en 2014.

10 milliards de hausse pour les ménages

Parmi les augmentations d'impôts confirmées, la suppression de la niche fiscale sur les mutuelles et la baisse du plafond du quotient familial de 2000 à 1.500 euros par demi-part, qui doivent rapporter respectivement un milliard d'euros à l'état. La niche profitant aux parents d'étudiants ou d'enfants scolarisés dans le secondaire et le

supérieur doit théoriquement disparaître, pour un gain attendu de 440 millions d'euros, mais Bercy a laissé la porte ouverte à son maintien. Les ménages subiront aussi en 2014 l'impact de la réforme des retraites (hausse des cotisations de 0,15 point, fiscalisation de la majoration des pensions pour ceux qui ont eu trois enfants et plus), à hauteur de 2,2 milliards d'euros. Sans oublier le relèvement de 19,6 à 20% du taux normal de la TVA, et de 7 à 10% du taux intermédiaire (pas de changement en principe en Guadeloupe). Cette hausse déjà votée en 2012 pour financer une partie du crédit d'impôt sur la compétitivité et l'emploi (CICE) doit rapporter environ 6,5 milliards d'euros. Pressé par les élus PS de préserver le pouvoir d'achat des plus modestes à l'approche des élections municipales, le gouvernement a acté deux mesures censées redistribuer près d'un milliard d'euros du pouvoir d'achat aux Français: la réindexation du barème de l'impôt sur l'inflation et une revalorisation de 5% de la décote. Ces mesures pourraient être complétées dans le débat parlementaire par un relèvement du revenu fiscal de référence qui permet d'être exonéré d'une douzaine de taxes. Elles seront cependant loin de compenser les hausses d'impôts que vont subir les ménages, à hauteur de 10 milliards d'euros.

Stabilisation des prélèvements pour les entreprises

Les entreprises, en revanche, verront leurs prélèvements stabilisés. Certes, une nouvelle taxe de 1% sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) va être créée, au grand dam du patronat qui dénonce un "mauvais coup" pour la compétitivité. Mais son rendement (2,5 milliards d'euros), ainsi que celui de la taxe à 75% sur les salaires de plus d'un million d'euros (260 millions), seront compensés par la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle basée sur le chiffre d'affaires (500 millions d'euros de manque à gagner), et surtout le non renouvellement de mesures exceptionnelles telles que l'exit tax, pour un coût de 2 milliards. Dans le même temps, les entreprises ont obtenu que la hausse des cotisations retraite (0,15 point pour un gain de 1 milliard d'euros) leur sera intégralement compensée par une baisse équivalente des cotisations familiales pour ne pas renchérir le coût du travail. Ledit coût du travail qui va en outre bénéficier d'un allègement de 10 milliards d'euros via le CICE l'an prochain.

À Bercy, on le reconnaît à demi-mots : les entreprises seront bien épargnées par l'effort de réduction du déficit, tandis que les ménages devront encore mettre la main au portefeuille.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

20e ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉRENCE DE VIENNE SUR LES DROITS DE L' HOMME

Vingt ans après que les pays ont convenu de redoubler d'efforts pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, un cadre juridique international est désormais en place et des progrès ont été réalisés, mais la mise en œuvre est toujours à la traîne dans de nombreux pays, ont déclaré mercredi de hauts fonctionnaires de l'ONU. « Dans presque tous les domaines, du développement aux conflits, nous constatons que l'action de l'ONU dans le domaine des droits humains est insuffisante », a estimé le Haut Commissaire Navi Pillay lors d'une réunion de haut niveau qui s'est déroulée au Siège de l'ONU, en marge du débat annuel de l'Assemblée générale. Mme Pillay a identifié le manque de volonté politique comme l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre. « Les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre des droits humains. Le succès ou l'échec de la promotion et de la protection de ces droits dépend avant tout de l'engagement politique des

États membres de l'ONU, a-t-elle dit. « Il y a un fossé énorme. Même les efforts de l'ONU, fondamentaux pour la protection des droits de l'homme dans le cadre du développement ou pour protéger les vies pendant les conflits, bénéficient parfois d'un soutien politique tardif ou insuffisant. » Mme Pillay a noté que la situation des droits de l'homme en Syrie, par exemple, ne s'améliorera pas en l'absence de consensus politique sur la question des droits de l'homme. « Grâce à l'engagement renforcé de l'ONU et des États Membres et avec une plus grande cohérence institutionnelle, nous pouvons réaliser cette mise en œuvre qui nous échappe encore », a-t-elle ajouté. La manifestation d'aujourd'hui fait partie d'une série à l'occasion du 20ème anniversaire de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, qui s'est tenue dans la capitale autrichienne en 1993. La Conférence a abouti à une Déclaration et à un Programme d'action, qui ont marqué le début d'un nouvel effort dans la protection et la promotion des droits de l'homme. C'est également lors de cette Conférence que les États membres ont décidé de créer le poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Au cours de la réunion, qui a été organisée par Mme Pillay et le Président autrichien, Heinz Fischer, l'ancienne Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, a noté que les huit objectifs anti-pauvreté connus sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne reflétaient pas adéquatement les droits humains. Aussi a-t-elle souligné que le programme de développement post-2015, auquel l'Assemblée générale réfléchit ces jours-ci, devait s'ancrer dans les droits humains et la primauté du droit et les questions de gouvernance. La Vice-Secrétaire générale, Jan Eliasson, a fait écho à ces propos, en insistant sur le lien entre développement, paix et droits de l'homme. « Il n'y a pas de paix sans développement. Il n'y a pas de

développement sans paix. Mais il n'y a pas de développement sans paix ou droits humains », a déclaré M. Eliasson. « Si l'un de ces piliers est faible, toute la structure est faible. » Louise Arbour, qui était le précédent Haut Commissaire aux droits de l'homme, a souligné pour sa part que les progrès en matière de droits de l'homme ont été « assez modestes » par rapport à ceux accomplis dans d'autres domaines tels que la science et la technologie. « Les progrès que nous avons réalisés au cours des 20 dernières années ont été essentiellement normatifs et institutionnels », a-t-elle affirmé, ajoutant que s'ils ne devaient pas être rejetés, il restait beaucoup de travail à faire pour que l'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes devienne réalité.

RUSSIE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR VALDAÏ 2013

Le Club de Valdai fêtait cette année son 10ème anniversaire. Fondé par RIA Novosti et le Conseil de Politique étrangère et de Défense (SVOP), il s'est rapidement imposé comme le rendez-vous annuel incontournable des experts étrangers de la Russie. Outre la qualité, la diversité et la liberté des débats, ce qui distingue le Club de Valdai des innombrables conférences et séminaires internationaux est qu'il offre la possibilité aux participants d'échanger dans un cadre informel avec les plus hauts dirigeants russes. Sergueï Lavrov et Sergueï Choïgou, ministres des Affaires étrangères et de la Défense, le chef de l'administration présidentielle Sergueï Ivanov et son adjoint Viatcheslav Volodine, et, naturellement, Vladimir Poutine étaient présents à Valdai entre le 16 et le 19 septembre. Le thème central de la discussion était « Identité et diversité », mais de nombreux sujets y ont été abordés – en particulier la politique intérieure russe et la Syrie. Intervenant une semaine après les élections locales et régionales du 8 septembre, la 10ème session du Club de Valdai a donné lieu à des échanges surprenants entre représentants de l'opposition et du pouvoir. Le nouveau maire d'Ekaterinbourg, Evguéni Roïzman, a fait forte impression (y

compris chez des experts réputés proches du Kremlin) et a enterré la hache de guerre avec le gouverneur de la région, Evguéni Kouïvachev. Si Alexeï Navalny n'a, semble-t-il, pas été invité (ce qui explique sans doute que le candidat à la mairie de Moscou ait qualifié les participants de « désoeuivrés »), Ksenia Sobtchak, Vladimir Ryjkov, Dmitri Goudkov ou bien encore Ilia Ponomarev ont pris une part active aux travaux. Tous ont pu faire part de leurs observations sur les récents scrutins et sur l'évolution du système politique russe à Viatcheslav Volodine. Vladimir Poutine leur a également passé la parole lors de la session de questions-réponses lors du débat de clôture le 19 au soir. Il est naturellement trop tôt pour en tirer des enseignements, mais la tonalité des échanges – et, surtout, des réponses du Kremlin – étaient plutôt bienveillantes et encourageantes. Le scrutin de Moscou, largement considéré comme exemplaire en termes de transparence, semble in fine être considéré comme un précédent positif par l'administration présidentielle. Reste à savoir s'il se diffusera aux nombreuses régions et municipalités où doivent se tenir, à l'automne 2014, des nouvelles élections. Autre enseignement de Valdai 2013 – les incertitudes d'ordre économique et politique se multiplient en ce début de troisième mandat présidentiel de Vladimir Poutine. Même si la récession ne paraît pas à l'ordre du jour, il est évident que les marges de manœuvres budgétaires du gouvernement seront incomparablement plus réduites qu'auparavant. Les promesses sociales inscrites dans les fameux décrets présidentiels du 7 mai 2012 pèsent lourd. Le programme d'acquisition d'armement étant sanctuarisé (tout au plus sera-t-il étalé dans le temps), l'investissement – y compris dans le capital humain via les dépenses de santé et d'éducation – seront les variables d'ajustement budgétaires. Ce qui ne peut être qualifié de politique d'avenir. Concernant 2018, les journalistes ont retenu l'échange plein de sous-entendus entre Vladimir Poutine et François Fillon sur les ambitions présidentielles des uns et des autres. Cependant peu de participants du Club de Valdai croient réellement à l'hypothèse d'un quatrième mandat de l'actuel président russe.

IRAN

L'IRAN APPELLE ISRAËL À ADHÉRER AU TRAITÉ DE NON PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Le président iranien Hassan Rohani a affirmé jeudi, lors de la session de l'Assemblée générale de l'Onu, que les efforts internationaux visant à dénucléariser le Proche-Orient avaient échoué et a appelé Israël à adhérer immédiatement au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). "Les efforts déployés par la communauté internationale ces 40 dernières années pour créer une zone libre d'armes nucléaires au Proche-Orient se sont malheureusement soldés par un échec", a déclaré M.Rohani. Par ailleurs, il a appelé Israël, seul pays de la région à ne pas adhérer au TNP, à signer ce traité "immédiatement". Les installations nucléaires israéliennes échappent au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les armes de destruction massive (ADM) non déclarées d'Israël suscitent de sérieuses inquiétudes dans le monde arabe. L'Etat hébreu est très fortement soupçonné de disposer d'un grand arsenal de bombes atomiques. Le réacteur nucléaire de Dimona fait l'objet d'une préoccupation particulière. Selon les experts, ce réacteur a déjà fait son temps et doit être retiré de l'exploitation pour des raisons de sécurité.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

CUBA : LES RÉCENTES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le chef de l'état cubain, Raúl Castro, a présidé une réunion du Conseil des Ministres qui a adopté plusieurs politiques et mesures pour l'application des Grandes Lignes du 6è Congrès du Parti Communiste de Cuba. Parmi ces politiques figurent des modifications aux fondements du Programme National de médicaments et l'actualisation du programme de développement de la Médecine Naturelle et Traditionnelle. Le président Raul Castro s'est prononcé aussi pour une protection et des soins spécialisés aux personnes du 3è âge. Il a convoqué les représentants de différents organismes à chercher des solutions pour répondre aux

besoins du peuple. Raúl Castro a signalé: « Il faut continuer à étudier, à approfondir, à faire les essais qu'il faudra faire. Ce problème, tout comme celui du taux de natalité en baisse sont très sérieux. Il faut trouver des solutions pour les personnes âgées, il faut s'en occuper comme des enfants, surtout ceux qui ont travaillé». Se référant au programme national de médicaments, le ministre de la santé, Roberto Morales a signalé: « Avant de faire cette analyse, 58 maisons des grands parents devaient faire l'objet des réparations selon la planification pour 2013. À partir d'une évaluation avec les divers acteurs qui y participent, ce chiffre a augmenté. Actuellement les premières 65 maisons des grands parents sont sur le point d'être terminées. Concernant les foyers des personnes âgées, il y avait un plan de 71 qui devaient être réparés cette année. Ce chiffre a été révisé et 99 de ces foyers devront faire l'objet de travaux. Cela veut dire que nous sommes en train de réaliser un travail intense dans les institutions de l'attention primaire, secondaire et tertiaire, mais si chacun fait ce qui lui revient nous pouvons faire un peu plus dans ces installations sociales. » Pour sa part Jorge Murillo, vice président du Conseil des Ministres et chef des Commissions Permanentes pour la mise en application des Grandes Lignes a précisé: « La politique que je viens de présenter a pour but de garantir qu'aucune personne en âge de travailler n'arrête de le faire pour garder une personne âgée. Le Conseil des Ministre a approuvé le 3^e groupe de 73 nouvelles coopératives non agricoles. À ce sujet Raúl Castro a signalé que les coopératives et les producteurs privés peuvent faire un important apport en ce qui concerne l'obtention des plantes médicinales, qui peuvent servir pour prévenir et guérir de nombreuses maladies. Le président cubain a signalé qu'il faut continuer à produire et à développer l'économie sous les principes de l'ordre, de la discipline et de l'exigence. Durant le Conseil des Ministres les résultats définitifs du recensement de la population et des logements réalisé en 2012 ont été présentés. Il a montré qu'il existe à Cuba 3 millions 885 900 logements et que la population s'élève à 11 millions 167 325 habitants, Par rapport au recensement de 2002 nous avons constaté une amélioration qualitative du fonds de logements et une diminution de la population de 10 418 personnes. Les principales considérations de l'étude et de la proposition de perfectionnement du Ministère de la Construction ont été présentées. Une politique de rémunération aux

sportifs, entraîneurs et spécialistes du sport a été adoptée, ainsi que le perfectionnement du Bureau de l'Historien de la ville de La Havane.

HAÏTI : LA BATAILLE BUDGÉTAIRE

Le Ministre de l'Économie et des Finances, Wilson Laleau, a déposé, le 27 juin, le projet de Loi de Finances pour l'exercice fiscal 2013-2014. Ce budget, qui a été élaboré dans un cadre d'hypothèses à la fois ambitieuses et plus réalistes, prend en compte les objectifs et priorités du Gouvernement et contient des innovations importantes en prélude à la refonte de la base légale des Lois de Finances . L'enveloppe globale du budget 2013-2014 a été fixée à 126.4 milliards de gourdes. Soit une baisse de 5.2 milliards par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction est liée à la nouvelle approche du Gouvernement quant à l'investissement public qui consiste désormais à ne prendre en compte que les projets prêts à être exécutés et dont le financement est identifié et sûr. Par contre , les dépenses de financement des services publics augmentent .

Comme il fallait s'y attendre , l'opposition majoritaire au sénat a rejeté le projet du gouvernement tandis que la chambre des députés avait largement adopté le texte .

Cependant , ce vote aura peu d'effet . En effet, le Décret sur la préparation et l'exécution des Lois de Finances du 16 février 2005 (Journal Officiel 'Le Moniteur' No. 39 du lundi 23 mai 2005, pp. 1-18) dispose :

Article 15 :

Après adoption par le Conseil des Ministres, le projet de Loi de Finances du prochain exercice fiscal est soumis au vote du Parlement par le Ministre chargé des Finances, accompagné d'un message qui présente les objectifs de la politique fiscale, financière et économique du Gouvernement et qui définit les priorités en matière de dépenses publiques pour l'exercice à venir.

Article 16 :

Si la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif s'abstient de se prononcer dans les quinze (15) jours suivant le dépôt pour avis du projet de Loi de Finances ou du projet de Loi de Règlement, son avis est considéré comme favorable.

Article 17 :

Le Parlement peut amender le projet de Loi de Finances. Toutefois, il ne peut ni diminuer le montant des ressources, ni augmenter celui des dépenses. Les modifications éventuellement introduites doivent respecter l'équilibre économique et financier.

Article 18 :

La Chambre des Députés doit se prononcer dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du dépôt du projet de Loi de Finances.

Si dans le délai prévu au premier alinéa du présent article, la Chambre des Députés n'a pas émis de vote sur l'ensemble du projet, le Gouvernement peut la saisir à nouveau du texte initialement présenté.

Si la Chambre des Députés s'abstient de se prononcer dans les quarante (40) jours à compter de la date du dépôt initial, le Gouvernement saisit le Sénat du projet de Loi, modifié le cas échéant, par les amendements adoptés par la Chambre des Députés et acceptés par lui.

Le Sénat doit se prononcer dans un délai de vingt (20) jours après avoir été saisi.

Au vote du Sénat ou à l'échéance du délai formulé au quatrième alinéa, le Gouvernement soumet à la Chambre des Députés le texte transmis au Sénat, modifié le cas échéant, des amendements adoptés par le Sénat.

Dans l'hypothèse où le projet de Loi de Finances n'aurait pas été voté en totalité à l'issue d'un délai de soixante-dix (70) jours, le projet initialement proposé par le Gouvernement, éventuellement modifié par les amendements adoptés par les deux Chambres, jugés cohérents avec le programme économique du Gouvernement et acceptés par lui, sera considéré comme adopté.

Article 19 :

Si au premier octobre, la Loi de Finances de l'exercice n'a pas été votée en raison du retard de l'Exécutif à présenter son projet ou en cas de forces majeures, les dispositions de la précédente Loi de Finances restent en vigueur dans les limites des crédits proposés dans la nouvelle Loi de Finances.

Le ministre de l'économie et des Finances, Wilson Laleau, a informé, jeudi, que le gouvernement va tout mettre en œuvre afin de doter le pays d'un budget pour l'exercice fiscal 2013-2014, qui débute le 1er octobre 2013. Aussi, M. Wilson Laleau promet de prendre en considération les différentes remarques et critiques qui ont été effectuées par le Parlement sur le projet de loi de Finances qui a été déposé. Le Ministre Wilson Laleau en a profité pour informer que le gouvernement n'avait pas l'intention de reconduire l'ancien budget 2012-2013.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie boursière est divisée ce jeudi matin pour la 3ème séance consécutive, dans le sillage de la consolidation observée à Wall Street depuis une semaine... Certaines places restent cependant bien orientées, comme Tokyo, où l'indice Nikkei progresse de 0,9% peu avant la clôture, de même que Séoul, où le Kospi avance de 0,4%, tandis que Sydney et Bombay (indice BSE Sensex) grimpent d'environ 0,3%. Les autres grands marchés de la région pointent en baisse : Hong Kong cède 0,1% en séance, le Shanghai Composite perd 1,3%, Taiwan recule de 1,2% et Singapour lâche 0,2%. A l'approche de la fin du troisième trimestre et des résultats

trimestriels attendus début octobre, beaucoup de gérants de fonds préfèrent prendre leurs bénéfices en vue d'établir leurs bilans trimestriels. Ils surveillent aussi avec prudence les débats tendus aux Etats-Unis pour boucler le budget et relever le plafond de la dette publique. Hier soir, le secrétaire au Trésor Jack Lew a indiqué que les Etats-Unis pourraient faire défaut dès le 17 octobre prochain si aucun accord politique n'est trouvé au Congrès d'ici là... Les marchés restent toutefois confiants sur la conclusion d'un accord de dernière minute, comme ce fut le cas à plusieurs reprises ces deux dernières années aux Etats-Unis...

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course en territoire positif ce jeudi soir, malgré les inquiétudes concernant le relèvement du plafond de la dette et la possible fermeture gouvernementale. Les opérateurs ont pris connaissance aujourd'hui des derniers chiffres du PIB US pour le second trimestre, de données plus solides que prévu en ce qui concerne l'emploi, et également d'une baisse de l'indice des promesses de ventes de logements aux Etats-Unis. Du côté des "sociétés", les titres Jabil et Hertz ont clôturé en forte baisse ce soir à Wall Street... Le DJIA a gagné 0,36% à 15.328 pts, le Nasdaq a repris 0,70% à 3.787 pts, et le S&P500 a progressé de 0,35% à 1.698 pts. D'après le Département américain au commerce ce jeudi, le PIB des États-Unis pour le second trimestre 2013 a progressé sur un rythme annualisé de 2,5% en comparaison du trimestre antérieur, contre un consensus de place de 2,6% et une précédente estimation de 2,5% également. La croissance du second trimestre n'a donc finalement pas connu de révision, après une expansion de 1,1% durant le 1er trimestre. Selon le Département américain au travail ce jeudi, les inscriptions hebdomadaires au chômage aux États-Unis, pour la semaine close le 21 septembre, sont ressorties à seulement 305.000, contre un consensus de 330.000 et un niveau de 310.000 une semaine avant. La moyenne à quatre semaines est logée à 308.000.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé sur une note globalement mitigée, affectées par de nouveaux signes de fragilité de la reprise

en Europe et des tensions politiques croissantes en Italie, qui ont également pesé sur l'euro. La crainte d'un défaut de paiement de l'Etat américain dans un contexte de blocage des négociations budgétaires entre la Maison blanche et les républicains, majoritaires à la Chambre des représentants, a également contribué au climat de prudence qui a dominé la séance. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,21% à 4.186,72 points. Le Footsie britannique a pris 0,21% mais le Dax allemand a fini sur une note stable (-0,02%), l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,15% et le FTSEurofirst 300 a stagné aussi (+0,05%). La Bourse de Milan a sous-performé, avec un recul de 1,2%.

CHANGE

L'euro baissait face au dollar jeudi, le billet vert profitant de bonnes nouvelles sur le front de l'emploi aux USA, qui éclipsaient au moins temporairement la bataille budgétaire que se livrent les élus à Washington. Vers 18H00 GMT (14H00 en Guadeloupe), l'euro valait 1,3478 dollar contre 1,3525 dollar mercredi à la même heure. La monnaie unique européenne gagnait en revanche du terrain face à la devise japonaise, à 133,29 yens contre 133,13 yens la veille. Le dollar montait face à la devise nippone, à 98,85 yens contre 98,40 yens mercredi. Aux USA, "la baisse assez nette des nouvelles inscriptions au chômage est un signe que le marché de l'emploi s'améliore, ce qui relance les spéculations sur la réduction des aides monétaires", a expliqué le spécialiste. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait un peu face à l'euro, à 84,12 pence pour un euro, et reculait face au dollar, à 1,6019 dollar pour une livre. La devise helvétique montait face à l'euro, à 1,2276 franc suisse pour un euro, mais baissait face au dollar, à 0,9108 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.333 dollars au fixing du soir contre 1.322,75 dollars mercredi. La devise chinoise a fini à 6,1206 yuans pour un dollar contre 6,1195 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole progressaient jeudi en fin d'échanges européens, grâce à de bons indicateurs aux États-Unis, le marché gardant un oeil sur le rapprochement diplomatique entre l'Iran et les pays occidentaux. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de

Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,92 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 60 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 31 cents, à 102,97 dollars, après être tombé dans les échanges asiatiques à 102,20 dollars, son plus bas niveau depuis le 8 juillet. "Les prix du pétrole ont trouvé un peu de soutien dans l'amélioration des chiffres du chômage aux États-Unis (premier consommateur mondial d'or noir, ndlr), qui augmentent les attentes d'une embellie de l'économie américaine", expliquait Michael Hewson, analyste chez CMC Markets.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LES INCIDENCES DE LA MALADIE SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL EN DROIT FRANÇAIS

L'exécution du contrat de travail peut être perturbé par la maladie. Aussi bien l'employeur que le salarié ont des obligations pendant cette période. Des règles particulières s'appliquent également pendant les congés, la période d'essai ou encore le licenciement. Durant le contrat de travail, la maladie du salarié peut perturber son exécution. Des règles spécifiques régissent cette période. Le contrat de travail se trouve suspendu. Le salarié est tenu à certaines obligations. S'il est interdit de licencier un salarié du fait de son état de santé, il reste que la maladie ne rend pas toujours impossible un licenciement. En cas de licenciement, le respect de certaines conditions s'impose.

I- Maladie et exécution du contrat de travail

A- La suspension du contrat de travail

La maladie entraîne la suspension du contrat de travail. Le contrat

de travail se poursuit, le salarié étant dispensé de travailler. La suspension du contrat de travail est subordonnée à la prescription d'un arrêt de travail initial par le médecin. Il doit informer son employeur et justifier son absence pour maladie. On en déduit les conséquences suivantes : Si le contrat est à durée déterminée, le contrat se poursuit jusqu'à son terme. Il en résulte que le terme du contrat n'est pas reporté du fait de la maladie (article L 1243-6 du Code du travail). En tout état de cause, le salarié continue à être compté aux effectifs, il reste éligible aux élections professionnelles. En ce qui concerne l'ancienneté, elle n'est pas interrompue par la maladie. Toutefois, cette période n'entre pas en compte, en principe dans le calcul de l'ancienneté sauf dispositions conventionnelles plus avantageuses.

1-Les obligations du salarié

➤ Une obligation de loyauté

Pendant son arrêt de travail pour maladie, le salarié reste tenu à une obligation de loyauté envers son employeur. Il est en principe interdit, sauf avec l'autorisation du médecin du travail, au salarié de travailler. Le salarié continue à bénéficier des avantages qu'il tirait de son contrat de travail, tels que par exemple l'attribution d'un logement de fonction ou d'un véhicule de fonction (cass. soc., 24 mars 2010, n°08-43996 ; Cass. soc. 27 juin 2012, n°10-28625). De même, ses absences ne peuvent être prises en compte pour justifier un retard dans l'évolution de sa carrière.

➤ Une obligation d'information de l'employeur et de la sécurité sociale

Dans les 48 heures suivant la date d'interruption du travail, le salarié doit transmettre les volets n° 1 et 2 de l'avis d'arrêt de travail à sa CPAM, ainsi que le volet n° 3 à son employeur. En cas de prolongation de l'arrêt de travail, le salarié doit accomplir les mêmes démarches, dans les mêmes délais que pour l'arrêt initial.

2-Le droit au maintien du salaire

Le salarié qui tombe malade est en général indemnisé pendant la durée de suspension de son contrat de travail. Durant l'arrêt de travail, le salarié ne perçoit plus son salaire. En revanche, s'il remplit les conditions requises, il perçoit :

- Des indemnités journalières pour maladie non professionnelle de la Sécurité sociale,
- Des indemnités complémentaires de son employeur,
- éventuellement, des indemnités d'un régime complémentaire de prévoyance lorsque l'entreprise adhère à un tel régime.

En contrepartie de son obligation de maintenir le salaire, l'employeur peut soumettre le salarié à une contre-visite médicale. Par ailleurs, la CPAM peut également prendre initiative d'effectuer des contrôles.

B- La maladie et les congés du salarié

Le principe en la matière est le suivant : le salarié a droit à deux jours 1/2 de congés par mois de travail effectif, chez le même employeur, c'est-à-dire 30 jours ouvrables de repos (5 semaines) pour une année complète de travail (du 1er juin au 31 mai). C'est donc la notion de travail effectif qui détermine la durée du congé. La maladie non professionnelle n'est pas considérée comme du temps de travail effectif, sauf dispositions conventionnelles plus favorables. Il en résulte que l'absence pour maladie n'ouvre pas de droit aux congés payés. S'il se trouve dans l'impossibilité de prendre ses congés du fait d'un arrêt-maladie, ils doivent être reportés après la date de reprise du travail. Il en résulte si le contrat est rompu avant que le salarié n'ait pu prendre ses congés, il a droit à une indemnité de congés payés. La maladie qui survient pendant le congé ne suspend pas son cours. Il n'est pas prorogé de la durée de la maladie. En matière de licenciement, les règles spécifiques s'appliquent également.

II- Maladie et licenciement

Le principe en la matière est posé par l'article L 1132-1 du Code du travail, qui interdit de licencier un salarié en raison de son état de santé. Cette mesure serait discriminatoire. L'article L 1132-4 du Code du travail sanctionne par la nullité le licenciement intervenu en raison de l'état de santé. La rupture est considérée comme n'ayant pas eu lieu. L'employeur doit : Soit réintégrer le salarié qui le souhaite dans son emploi ou, à défaut, dans un emploi équivalent sauf si cela est matériellement impossible ; soit lui verser des dommages et intérêts afin de réparer le préjudice matériel et moral qu'il a subi. Dans certaines situations, le licenciement du salarié malade est justifié.

A-Le licenciement justifié par une cause réelle et sérieuse

1- Violation des obligations par le salarié

➤ Le licenciement du salarié est justifié en cas de violation de ses obligations.

De manière générale, le salarié n'est pas tenu d'informer l'employeur de son état de santé. Cependant, en cas d'arrêt de travail de la part de son médecin et qu'il ne peut pas travailler, il doit :

- Informer l'entreprise de son absence
- Fournir à l'employeur la page de l'arrêt de travail qui lui est destiné

En effet, le salarié peut être licencié lorsqu'il ne justifie pas de l'arrêt maladie initial ou de la prolongation. Il en résulte que l'employeur qui n'a pas connaissance de cette situation peut sanctionner le salarié et n'a pas à lui maintenir sa rémunération (article L1226-1 du Code du travail). En tout état de cause, l'absence de justification peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement. Mais la prise en compte de circonstance d'espèce peut atténuer la sanction.

➤ Par ailleurs, l'acte déloyal du salarié peut entraîner un licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Pour justifier le licenciement en cas d'acte déloyal, la Cour de cassation a admis que : « pour fonder le licenciement, l'acte commis par le salarié durant la suspension de son contrat de travail doit causer un préjudice à l'employeur ou à l'entreprise ». C'est donc la notion de préjudice qui est mise en avant. Ainsi, le fait pour le salarié d'exercer une activité pendant son arrêt de travail, ne constitue pas nécessairement un acte de concurrence déloyal, pouvant fonder le licenciement (Cass. soc. 11 octobre 2011, n°10-649).

2-Perturbation pour l'entreprise nécessitant un remplacement définitif

Dans cette situation, ce n'est pas l'état de santé du salarié qui justifie la rupture mais la désorganisation causée par l'arrêt de travail et la nécessité de remplacer définitivement le salarié. En effet, l'absence prolongée d'un salarié pour maladies ou des

absences de courte durée répétées, entraînant une désorganisation, peuvent justifier son licenciement. L'employeur doit démontrer les troubles occasionnés par l'absence du salarié. L'appréciation se fera ainsi in concreto, en fonction par exemple de la taille de l'entreprise, du nombre de salariés. Pour pouvoir licencier un salarié fréquemment malade, il faut être contraint de le remplacer définitivement (Cass. soc. 13 mars 2001, n°99-40110). L'embauche du salarié remplaçant doit être à durée indéterminée. Tel n'est pas le cas d'une simple réorganisation des équipes en interne ou de la promotion d'un salarié sans aucune embauche. Par ailleurs, le remplacement définitif d'un salarié absent en raison de maladie non professionnelle doit être concomitamment au licenciement.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013 : 67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE